

Février 2020 – N°22

Directeur de la publication : Frédéric NION  
Comité de rédaction : Frédéric NION, Isabelle THOMAS, José LANUZA, Christine CAMBIER, Hélène BAUMANN, Elodie BARON

Mairie de Conches sur Gondoire – Rue du Fort du Bois (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17 [accueil@conches-sur-gondoire.fr](mailto:accueil@conches-sur-gondoire.fr)

La mairie est ouverte lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h, lundi et jeudi de 14h à 16h  
Fermeture le samedi en juillet et août. Fermeture le mercredi toute la journée.

Impression municipale à 800 exemplaires.

## ENQUÊTE INSEE



L'INSEE va réaliser du mois de février au mois d'avril une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie. Des personnes habitant sur la commune sont susceptibles d'être contactées par courrier. Elles seront interrogées par un enquêteur, muni d'une carte officielle.

Les réponses resteront confidentielles et serviront à l'établissement des statistiques. Pour plus d'infos :

<https://www.insee.fr/fr/information/4230346>



## CARNAVAL

Chaque année, Le carnaval est une fête très colorée que les enfants adorent !!!! L'APECG invite tous les petits Conchois et Guermantais à participer au carnaval le **SAMEDI 29 FÉVRIER**. Le défilé partira à 10 h 30 de l'Ecole Gustave Ribaud, côté ruelle Binette, et se dirigera vers la Grange pour repartir à 11h vers la Jonchère où des gourmandises sucrées/salées seront proposées. Une collation sera offerte par la Mairie. Alors venez nombreux, petits et grands, participer à ce feu d'artifice d'amusement. Et surtout n'oubliez pas votre déguisement !

## STAGE TENNIS



Du 10/02 au 14/02 et du 17/02 au 21/02 de 8h30 à 18h, pour les enfants de 5 à 12 ans.

Tarif : 100 €

Inscriptions au 06 31 63 81 16.

## IL FAIT BON VIVRE À CONCHES...

Vous n'en doutiez pas ... D'après l'association « Villes et villages où il fait bon vivre », Conches sur Gondoire arrive à la **QUATRIÈME POSITION** de la strate au niveau départemental, à une marche du podium. Cette association a fait réaliser plusieurs sondages, afin de définir les catégories/thématiques qui caractérisent une ville ou un village où il fait bon vivre pour les français.

<https://www.villesetvillagesouilfaitbonvivre.com/>

## ENVIE DE JARDINER ?

Vous aimez le grand air, la nature, les fleurs, et surtout les légumes frais ? La Mairie propose la location de **JARDINS COMMUNAUX**.

Pour plus de renseignements : 01 64 02 26 17.



## OPERATION RÉUSSIE !!!

Après les fêtes de fin d'année, la même question se pose : que faire de son sapin ? Comme vous le savez, la Ville a organisé cette année encore, la collecte des sapins du 6 au 31 janvier. Vous avez été nombreux à les déposer aux emplacements dédiés. Un geste simple qui va permettre à tous ces sapins d'être recyclés et connaître ainsi une seconde vie. Cette opération est une réussite !

Merci à tous les Conchois pour leur participation.



## TOURNOI JEUNES

Le Tennis club de Conches organise du 8 février au 1<sup>er</sup> mars le « Tournoi jeunes 2020 ». Le tournoi est ouvert à toutes les catégories de 11 ans à 18 ans. Le tarif pour le droit d'engagement s'élève à 14€. Nathalie Petiot aura le plaisir d'arbitrer les parties. Pour plus de renseignements : 06 31 61 81 16.

## PRIX SPÉCIAL CLIMAT

Mercredi 22 janvier dernier, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a reçu un « Prix Spécial Climat » par le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne. Ce prix lié au Plan Climat Air Energie récompense la volonté des élus, le travail des agents, la participation des habitants et des partenaires de l'agglomération.

## TOURNOI OPEN



Le dimanche 12 janvier, se sont déroulées les finales du tournoi hommes/femmes du Tennis Club de Conches. Les gagnants - Clément Dorsemaine et Gwenaëlle Peino - ainsi que les autres participants se sont vu remettre des cadeaux par Nathalie Petiot. Tous ont partagé ce moment de convivialité dans la bonne humeur et autour d'une délicieuse galette. Au total, 88 participants dont 64 hommes et 24 femmes ont participé au tournoi open.

## RAPPORT D'ENQUÊTE

L'enquête publique sur le projet du SCOT de la Communauté d'Agglomération s'est déroulée du 7 octobre au 9 novembre 2019.

A l'issue de cette période, la commission d'enquête a formalisé son avis et ses remarques dans un rapport d'enquête publique, et l'a adressé à la Communauté d'Agglomération. Le rapport est consultable du 13 janvier 2020 au 13 janvier 2021.

Une version papier est disponible à l'accueil de la mairie ou consultable sur <http://www.conches-sur-gondoire.fr/urbanisme/marne-et-gondoire/>

## ROULER À L'ÉLECTRIQUE

Île-de-France Mobilités a mis en place une aide à l'achat de vélo électrique pour tous les Franciliens à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Ce dispositif permet d'acquérir un vélo à assistance électrique (VAE) ou un vélo Cargo à assistance électrique.

- Pour un VAE : 50 % du prix d'achat TTC du vélo (et ses accessoires de sécurité) dans la limite d'une aide de 500 € ;

- Pour un VAE Cargo : 50 % du prix d'achat TTC du vélo (et ses accessoires de sécurité) dans la limite d'une aide de 600 € .

Plus d'information sur <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/vae-aide-achat-500-euros/>.

Par ailleurs, une enquête sur la pratique cyclable en Marne et Gondoire se déroulera **du 20 janvier au 23 février**. Cette dernière est destinée à l'ensemble des habitants et usagers du territoire qu'ils soient cyclistes aguerris, occasionnels ou pas. Elle a pour objectif de mieux connaître le profil des utilisateurs du vélo, évaluer les aménagements existants et identifier les difficultés rencontrées lors des déplacements à vélo. Pour répondre à l'enquête : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdEwkaSGxlwBhtBIWkp9gEMDWztSvcoG0aN8PiySB0z604w6w/viewform?vc=0&c=0&w=1>

## QUE FAIRE DE SES DÉCHETS VERTS ?

Il est possible de déposer les déchets verts en déchetterie ou de les utiliser en paillage ou en compost individuel .

**Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts**, comme l'ensemble de ses *déchets ménagers*.

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

## VOS RENDEZ-VOUS

« **Exposition super-héros** » - leur histoire en France

Du 4 /02 au 29/02 - Entrée libre aux horaires d'ouverture de la médiathèque intercommunale Gérard-Billy.

**Initiation au théâtre musical/** participation au « Concert des sales gosses » - de 7 à 15 ans - Inscriptions au 01 60 35 46 72.

**Théâtre** - « La ménagerie de verre » - vendredi 28 février - 20h30 - Espace Charles Vanel - réservations au 01 64 12 47 50.